

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Rélevé de décisions de la réunion du 25 août 2020

1. PROTOCOLE LIE A LA CRISE SANITAIRE COVID19

Sur proposition de la Commission médicale, le Comité Directeur a adopté le protocole médical COVID19 pour la période des compétitions officielles.

Les dispositions de ce protocole sont établies en considération de la situation sanitaire en date du 25 août 2020 et sont donc susceptibles de révision à tout moment de la saison en fonction de l'évolution de la situation. Ses dispositions ont valeur réglementaire et viennent compléter les Règlements Généraux de la LNR dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire.

Ce protocole s'inscrit dans la continuité du protocole médical de reprise appliqué au sein des clubs depuis la fin du confinement et pendant toute l'intersaison. Il est susceptible de s'appliquer de façon immédiate - par décision de la Commission d'expertise COVID19 adaptée à chaque cas - aux situations de clubs pour lesquels des mesures spécifiques avaient été prises (suite à la déclaration de cas positifs) préalablement à son adoption.

Enfin, le protocole a été soumis ce jour au Comité interministériel de crise.

Le document est joint en annexe au Relevé de décisions.

2. AMENAGEMENT DES REGLES DE PROGRAMMATON

Les règles de programmation des journées sont adaptées à titre exceptionnel afin de répondre à 4 objectifs :

- Assurer la mise en application du protocole médical
- Faire en sorte de limiter autant que possible les reports de matches et donc que les matches selon le rythme prévu par le calendrier
- Respecter les engagements de diffusion sur les cases horaires des matches décalés
- Anticiper la problématique des rencontres qui ne pourraient se dérouler aux jours et horaires prévus en application du protocole médical, en évitant des changements de jour et horaire (du match de substitution avancé/décalé) « en dernière minute »

Impact du passage en « petits groupes »

- Rappel du dispositif « petits groupes » prévu par le protocole médical (point 4.1.2) en cas de mesure prononcée par la commission d'expertise liée à des cas positifs :
 - Entraînement en petits groupes (10 personnes au maximum, encadrement technique inclus) pendant 8 jours
 - Tests à J+5 à J+8
- Impact sur le déroulement du match de championnat qui suit la période en « petits groupes » :
 - Le match pourra voir lieu à J+10 (permet d'avoir une journée pour disposer d'un entraînement collectif avant le jour du match et gérer le déplacement pour le club visiteur)
 - La programmation à l'intérieur du weekend concerné et le cas échéant du weekend suivant pourra être adaptée/modifiée par la Cellule d'urgence (pour le match concerné et d'autres matches impactés en conséquence)

Cette disposition implique que dans certains cas de figure (selon la date du test ayant révélé le 3^{ème} cas positif déclenchant le passage en petits groupes), un match pourrait donc avoir lieu le lundi ou le mardi. Dans ce cas, lors du weekend suivant :

- une équipe ayant joué le lundi pourra rejouer le samedi ou le dimanche le weekend suivant
- une équipe ayant joué le mardi pourra rejouer le dimanche

Aménagement de la programmation des journées

TOP 14 :

- 2 matches seront programmés sur les créneaux du Vendredi soir et du Dimanche soir ; le 2nd match sera diffusé sur Rugby+ et bénéficiera d'un résumé long format dans la foulée du match diffusé sur Canal+ Sport (vendredi) ou dimanche (Canal+) – cette disposition s'applique dès les 1^{ère} et 2^{ème} journées – les ajustements de ces deux journées seront communiqués sous 48 heures
- En ce qui concerne la case horaire du samedi 15h15 : un seul match restera programmé ; si ce match devait être décalé ou reporté, un match « Rugby+ » de 18h15 sera - selon les circonstances - susceptible d'être avancé à 15h15 (décision de la Cellule d'urgence)
- Disposition générale liée à la mise en œuvre du protocole médical : si 1 ou 2 cas positifs au test M-3 ont été identifiés, et si cela est nécessaire afin que les résultats du 2nd test réalisé en M-2 ou M-1 soient connus avant le déroulement de la rencontre, la Cellule d'urgence pourra décaler une rencontre de 24h (décision prise le jour ou la veille du match).

Grille initiale

	Vendredi	Samedi	Dimanche
15h15		CANAL+	
18h15		RUGBY + RUGBY + RUGBY + RUGBY +	
20h45 / 21h	CANAL+ SPORT		CANAL+

Grille modifiée

	Vendredi	Samedi	Dimanche
15h15		CANAL+ <i>Au cas par cas si perturbation match de 15h15</i>	
18h15		RUGBY + RUGBY +	
20h45 / 21h	CANAL+ SPORT RUGBY +		CANAL+ RUGBY +

31

Impact de ces aménagements sur le dispositif marketing applicable :

- Match Décalé du vendredi 20h45 sur Canal+ Sport**
 En cas de report du match initialement programmé et de diffusion sur Canal+ Sport du 2nd match
 - Le dispositif de visibilité des partenaires de la LNR sera mis en place lors du report du match
 - Le dispositif de visibilité des clubs sur les matches non Décalés s'appliquera
- Matches décalés du samedi 15h15 et du dimanche 21h sur Canal+**
 En cas de report des matches initialement programmés et de programmation sur Canal+ du 2nd match
 - Mise en place du dispositif de visibilité pour les partenaires de la LNR prévu au cahier des charges Marketing pour les matches décalés : marquage pelouse (si le délai de prévenance le permet), coins corners, protèges poteaux, piquets et drapeaux de touche, panneaux couloirs / vestiaires, panneaux itw... (kit marketing LNR présent dans les clubs)
 - La LNR sollicitera le club pour la mise en place du dispositif afin d'éviter des charges supplémentaires du prestataire servicing

PRO D2

Dans l'attente de la conclusion d'éventuels accords de sous-licence qui restent en discussion, les principes suivants seront appliqués :

- Disposition générale liée à la mise en œuvre du protocole médical : si 1 ou 2 cas positifs au test M-3 ont été identifiés, et si cela est nécessaire afin que les résultats du 2nd test réalisé en M-2 ou M-1 soient connus avant le déroulement de la rencontre, la Cellule d'urgence pourra décaler une rencontre de 24h (décision prise le jour ou la veille du match).
- Possibilité de modifier la programmation de matches « non décalés » pour remplacer un match décalé qui devrait être reporté / décalé (décision de la Cellule d'urgence)

3. AMENAGEMENT DES REGLES DE DISTRIBUTION

Compte-tenu de la limitation de la jauge à 5 000 personnes d'une part, et de la programmation à chaque journée sur ce début de saison d'un 2nd match le dimanche soir, le Comité Directeur a décidé de suspendre l'indemnité de 100 000 euros par match prévu par le Guide de Distribution pour le club recevant de l'affiche diffusée le dimanche soir sur Canal+. L'aménagement de ce dispositif à ce contexte de début de saison sera discuté lors du Comité Directeur des 22 et 23 septembre.